



CAPSULE 2 : Retombées économiques des projets de l'Alliance de l'énergie de l'Est

Présentée dans le cadre de
la 1^{re} partie des audiences
publiques du BAPE

Projet de Parc éolien Forêt Domaniale

Juin 2025,
MRC de Montmagny

392

DA5-FD

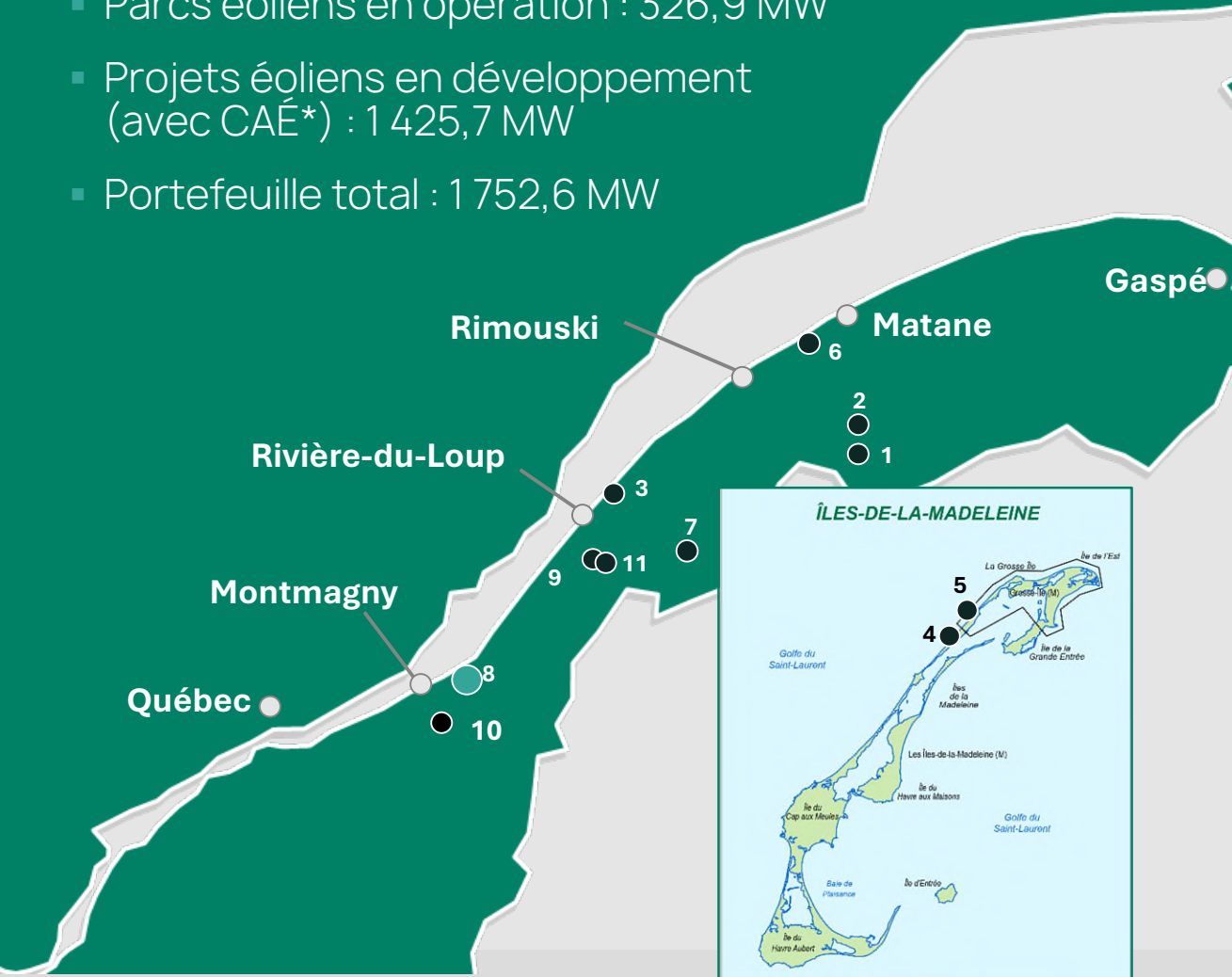
Projet de parc éolien de la Forêt Domaniale sur le
territoire de la MRC de Montmagny

6211-24-097



Le portefeuille de l'Alliance

- Parcs éoliens en opération : 326,9 MW
- Projets éoliens en développement (avec CAÉ*) : 1 425,7 MW
- Portefeuille total : 1 752,6 MW



#	Nom du parc	Capacité	Statut
1	Parc éolien Le Plateau 2	21,15 MW	En opération (2014)
2	Parc éolien Roncevaux	74,8 MW	En opération (2016)
3	Parc éolien Nicolas-Riou	224,25 MW	En opération (2018)
4	Parc éolien de la Dune-du-Nord	6,4 MW	En opération (2020)
5	Parc éolien de Grosse-Île	16,8 MW	2025 ^A
6	Parc éolien Canton MacNider	122 MW	2026 ^A
7	Parc éolien de la Madawaska	270 MW	2026 ^A
8	Parc éolien de la Forêt Domaniale	180 MW	2027 ^B
9	PPAW 1	349,8 MW	2026 ^A
10	Parc éolien St-Paul-de-Montminy	196 MW	2027 ^A
11	PPAW 2	291,4 MW	2029 ^A

Notes :

A Date de livraison contractuelle du CAÉ, en date de juin 2025

B Date contractuelle de la mise sous tension initiale à l'entente de raccordement

La structure de l'investissement

- Le financement d'un projet éolien tel que Forêt Domaniale est segmenté en deux catégories :
 - les **fonds propres** (15 %-35 %) qui constituent l'investissement d'un actionnaire; et
 - le **financement bancaire** (85 %-65 %) qui est assuré par une ou des institution(s) financière(s).
- L'Alliance étant partenaire à hauteur de 50 %, elle doit donc injecter 50 % des fonds propres nécessaires au financement du projet afin d'obtenir la moitié des distributions annuelles liées à ce dernier.
- L'investissement (fonds propres) de l'Alliance est obtenu par **règlements d'emprunt municipaux** :
 - cette pratique est courante pour assurer la participation municipale au sein des projets éoliens québécois depuis plus d'une décennie;
 - ces règlements d'emprunt sont encadrés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);
 - chaque opportunité d'investissement doit donc répondre aux caractéristiques d'un projet aux risques bien gérés et aux perspectives de fonds générés clairement supportés par de solides hypothèses.



Le partage des distributions au sein de l'Alliance

L'actionnariat de l'Alliance est composé de la façon suivante :

- 60 % : Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent (RIÉBSL);
- 30 % : Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (RIÉGÎM);
- 5 % : MRC de Montmagny; et
- 5 % : MRC de L'Islet.

Les retombées annuelles du projet Forêt Domaniale pour les membres de l'Alliance sont de deux catégories distinctes :

- les **paiements fermes** de 5700 \$ /MW installés versés aux communautés d'accueil selon les termes de l'appel d'offres 2021-02 d'Hydro-Québec (indexés annuellement au taux prévu au CAÉ*, à partir de janvier 2029),
- 50 % des **bénéfices annuels** du projet dont sont retranchés les montants nécessaires au remboursement annuel du règlement d'emprunt avant distribution aux actionnaires.

La répartition des bénéfices au sein des actionnaires est décidée au sein de leurs instances (conseils d'administration ou conseils des maires). **Les actionnaires conservent leur pleine autonomie et leur gouvernance.**

*CAÉ : Contrat d'approvisionnement en électricité d'Hydro-Québec
ALLIANCE DE L'ÉNERGIE DE L'EST



Retombées économiques attendues du projet Forêt Domaniale : paiements fermes

- Au sein de l'Alliance, 55 % des paiements fermes annuels sont versés directement aux municipalités accueillant les infrastructures sur leurs territoires. Dans le cas du projet Forêt Domaniale, une commandite annuelle ainsi qu'une compensation kilométrique unique, liée à la ligne de transport, ont été incluses aux paiements fermes versés à la communauté d'accueil.
- Ces montants s'ajouteront aux distributions annuelles partagées par le biais de la MRC de Montmagny et des municipalités la constituant (la MRC décide, au sein de ses instances, des modalités de partage des montants annuels reçus entre ses municipalités).

Municipalités	Paiements fermes annuels et indexés versés par MW installé aux communautés d'accueil 55% de 5700 \$/MW (année 1)	Paiement ferme annuel versé pour la présence de la sous-station (55% du paiement, 45% étant distribué au sein des actionnaires de l'AÉE)	Total des paiements fermes versés aux communautés d'accueil (30 ans, non indexés)
Cap-Saint-Ignace	338 580 \$	N/A	10 157 400 \$
Sainte-Apolline-de-Patton	112 860 \$	N/A	3 385 800 \$
Montmagny	N/A	27 500 \$	825 000 \$
Notre Dame-du-Rosaire	112 860 \$	N/A	3 385 800 \$
TOTAL	564 300 \$	27 500 \$	17 754 800 \$

Retombées économiques attendues du projet Forêt Domaniale : distributions annuelles

- Le distribuable moyen inclut les distributions du projet après remboursement des règlements d'emprunt ainsi que la portion des paiements fermes répartis au sein de l'ensemble des membres de l'Alliance.
- Il est prévu que le projet FOD génère pour les actionnaires de l'Alliance **environ 198 M \$** en distributions totales sur 30 ans.

Participation de l'Alliance à SPDM*	RIÉBSL	RIÉGÎM	MRC de L'ISLET	MRC de Montmagny	TOTAL Alliance
Participation	60 %	30 %	5 %	5 %	100 %
Fonds propres	33 M \$	17 M \$	3 M \$	3 M \$	56 M \$
Règlement d'emprunt**	37 M \$	18 M \$	3 M \$	3 M \$	61 M \$
Distribuable annuel net (moyen 30 ans)	4,0 M \$	2,0 M \$	0,3 M \$	0,3 M \$	6,6 M \$
Distributions totales sur 30 ans	120 M \$	60 M \$	9 M \$	9 M \$	198 M \$

* Montants prévus et arrondis correspondant au montage financier présenté au MAMH

** Le montant du règlement d'emprunt inclut les intérêts courus pour les prêts à court terme mis en place par le projet pendant la période de construction

Retombées économiques du portefeuille de projets de l'Alliance : distributions annuelles pour la MRC de Montmagny

- La répartition des distributions au sein de l'Alliance est liée à la structure de son actionariat
- La MRC de Montmagny est actionnaire à 5% de l'Alliance et participe ainsi aux sept (7) projets en développement de l'Alliance (1 425,7MW) ainsi qu'à la zone de développement Wocawson.
- Les retombées sont indépendantes de la présence d'un projet éolien sur le territoire des MRC membres ce qui crée une équité entre les MRC de l'Est-du-Québec que des parcs se développent ou non chez elles.
- Le regroupement de 209 communautés et territoires permet de fédérer une capacité d'investissement et ainsi d'être partenaire d'un grand nombre de projets.
- Les revenus provenant de plusieurs projets, situés à plusieurs endroits, limitent le risque de variation interannuelle.

Projet de l'Alliance dont la MRC est actionnaire (Participation de 5%)	Durée de vie du projet (DVP)	Distributions annuelles nettes (moyen sur DVP)	Distributions totales sur la DVP
Parc éolien Canton MacNider	25 ans	50 000 \$	1,3 M\$
Parc éolien de la Madawaska	30 ans	300 000 \$	9 M\$
Parc éolien de la Forêt Domaniale	30 ans	300 000 \$	9 M\$
PPAW 1	30 ans	233 000 \$	7 M\$
Parc éolien St-Paul-de-Montminy	30 ans	300 000 \$	9 M\$
Total partiel		1 183 000 \$	35,3 M\$
Parc éolien de Grosse-Île	30 ans	Non connue à ce stade de développement du projet	
PPAW 2	30 ans	Non connue à ce stade de développement du projet	
Zone de développement Wocawson	N/D	Non connue à ce stade de développement du projet	

Les retombées économiques historiques

Cumulatifs des distributions annuelles nettes de la RIÉBSL à ses membres depuis 2017 :

- **60 060 000 \$**
- Distributions issues des parc éoliens suivants :
 - Nicolas-Riou : 224,25 MW (33,33 %);
 - Roncevaux : 74,8 MW (33,33 %);
 - De la Dune-du-Nord: 6,5 MW (33,33 %).

Cumulatifs des distributions annuelles nettes de la RIÉGÎM à ses membres depuis 2016 :

- **30 183 445 \$**
- Distributions issues des parcs éoliens suivants :
 - Nicolas-Riou : 224,25 MW (16,67 %);
 - Roncevaux : 74,8 MW (16,67 %);
 - De la Dune-du-Nord: 6,5 MW (16,67 %);
 - Le Plateau 2 : 21,15 MW (40 %).





POUR NOUS JOINDRE

info@alliance-est.ca

418 364-0844